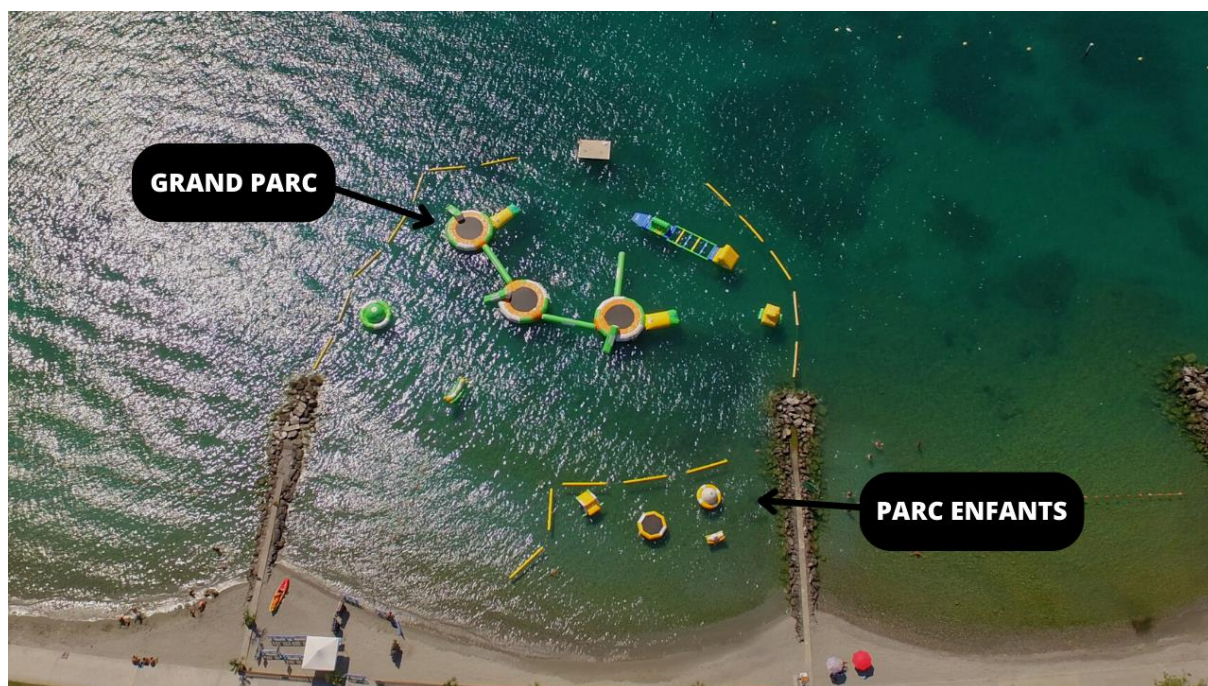


## CONDITIONS D'UTILISATION DU PARC AQUATIQUE

Le parc aquatique de la Piscine de Bellerive-Page est équipé de deux modules gonflables à savoir le « Grand Parc » et le « Parc Enfants ». Tous deux sont soumis à des conditions d'utilisation développées ci-dessous qui doivent être respectées en tout temps par la clientèle de la piscine.



### 1. ACCES ET UTILISATION DU GRAND PARC

- Le parc aquatique est situé dans une zone de baignade surveillée. La profondeur de l'eau du parc varie entre 1,50 mètres et 3 mètres.
- Au maximum 40 personnes sont présentes simultanément dans le parc.
- Seules les personnes munies d'un gilet d'aide à la flottabilité (obligatoire) délivré par le guichet d'exploitation du parc sont autorisées à accéder aux jeux.
- Les utilisateur·trice·s du parc sont tenu·e·s d'entrer et de sortir par les voies prévues à cet effet. Les utilisateur·trice·s doivent rendre leur gilet d'aide à la flottabilité à la sortie du parc.
- Les utilisateur·trice·s du parc sont tenu·e·s de se conformer aux directives du personnel de la piscine de Bellerive-plage, de respecter le règlement et les indications de la signalisation.
- Les personnes ne sachant pas ou peu nager ne sont pas admises dans le parc.
- Les enfants de moins de six (6) ans ne peuvent pas accéder au parc (même s'ils sont accompagnés par une personne adulte).
- Les enfants de moins de dix (10) ans doivent être accompagnés dans le parc par une personne adulte.



## 2. ACCÈS ET UTILISATION DU PARC ENFANTS

- Le parc aquatique est situé dans une zone de baignade surveillée. La profondeur de l'eau du parc varie entre 0.80 mètre 1.50 mètres.
- Au maximum 30 personnes sont présentes simultanément dans le parc.
- Les personnes ne sachant pas ou peu nager ne sont pas admises dans le parc.
- Les personnes de plus de quatorze (14) ans et mesurant un mètre septante (1m70) et plus, ne sont pas admises dans ce parc.
- Il n'y a pas de restriction d'accès dans le parc *Enfants* concernant la limite d'âge inférieure.
- Les enfants doivent obligatoirement porter un gilet d'aide à la flottabilité.
- De plus, les enfants de moins de huit (8) ans doivent être accompagnés en permanence par une personne adulte, cette dernière doit se trouver à proximité des jeux.
- Lors de comportements inadaptés à l'utilisation des jeux de ce parc ou tout acte pouvant nuire au bon ordre et à la sécurité des utilisateur·trice·s, un avertissement ou une expulsion en fonction de la gravité des faits doit être appliqué.

## 3. HORAIRES D'OUVERTURE

- Du lundi au dimanche de **13h30 à 18h00** lorsque les conditions météorologiques et la température de l'eau permettent la mise en place du **drapeau vert**.
- Si les conditions météorologiques sont excellentes, une extension des horaires d'ouverture est possible. Cette décision est de la seule compétence de la direction de la piscine.
- La durée d'utilisation par personne est limitée à **30 minutes**, selon les horaires indiqués à l'accueil du parc.

## 4. FERMETURE

- Le parc est fermé lorsque les conditions météorologiques et la température de l'eau imposent la mise en place du **drapeau orange** ou du **drapeau rouge**.
- La direction de la piscine peut interdire temporairement l'accès au parc.
- Il est interdit d'utiliser les équipements du parc par temps d'orages ou lors de tempête.
- Il est interdit d'utiliser les équipements du parc en dehors des heures d'ouverture de ce dernier.

## 5. MESURES DE PRÉCAUTION

- Les utilisateur·trice·s du parc doivent prendre toutes les mesures de précaution et de protection commandées par les circonstances qui permettent d'éviter un événement dommageable.
- En cas de besoin, le personnel surveillant de baignade peuvent ordonner l'évacuation du parc.

## 6. INTERDICTION ET COMPORTEMENT

Dans le parc il est interdit:



- de fumer et de boire ;
- d'utiliser les installations sous l'emprise d'alcool, de drogue ou de médicaments;
- de porter des bijoux ;
- de plonger depuis (les jeux/ équipements) non prévus à cet effet ;
- de nager sous (les jeux/ équipements);
- Sur les jeux et équipements, équipés d'un toboggan, les utilisateur-trice-s doivent attendre que la sortie soit dégagée et glisser **obligatoirement** les pieds en avant. Une seule personne descend à la fois.
- Une fois en bas, les utilisateur-trice-s doivent libérer immédiatement les zones d'arrivées des toboggans.

## 7. NON RESPECT DES CONDITIONS D'UT/LISATION

- Tout comportement ou tout acte pouvant nuire au bon ordre et à la sécurité des utilisateur-trice-s, pourra entraîner une expulsion immédiate du parc.

## 8. REGLEMENT DE LA PISCINE

- Outre les dispositions des présentes conditions, chaque participant-e est tenu-e de se conformer au règlement en vigueur de la piscine de Bellerive.

**LE SERVICE DES SPORTS**

Lausanne, mai 2023